



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 décembre 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. GRANDGUILLAUME

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
M. Gilbert MENUT	M. Georges MAGLICA	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	

### *Membres absents :*

M. José ALMEIDA	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Jean-François DODET	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
M. Michel ROTGER	M. Patrick BAUDEMENT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT.
Mme Claude DARCIAUX	
M. Philippe GUYARD	
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

## **OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Premice - Poursuite du soutien financier - Avenant à la convention 2007-2010**

Par délibération en date du 15 novembre 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le principe d'octroi d'une subvention de 225.000 € à l'Association PREMICE au titre du fonctionnement de l'incubateur – CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) pour la période mi 2007 – mi 2010, soit le financement de 15 projets dijonnais sur les trois ans, sur la base de 15.000 € chacun.

Au vu des états présentés par PREMICE, le Grand Dijon a pu honorer son engagement financier au titre de cette convention triennale dès juin 2009, soit un an avant le terme de la convention.

Aussi, forte de ces résultats, l'Association PREMICE sollicite du Grand Dijon, une subvention complémentaire pour la période pré-citée, correspondant à l'accompagnement de 6 nouveaux projets dijonnais, soit la somme de 90.000 € (6 dossiers x 15.000 €).

Selon les informations fournies par PREMICE, les dossiers présentés en Comité de sélection en 2008 et en 2009, concernent 5 projets relevant du secteur des Sciences de la Vie et 1 projet des Sciences de l'Ingénieur. Ils sont adossés à IFR STIC Santé, UFR Médecine et Pharmacie, Université de Bourgogne, ESIREM et CHU de Dijon.

Il est proposé de donner une suite favorable à la demande présentée par PREMICE, dans le cadre du soutien apporté par la Communauté d'Agglomération, aux actions visant à favoriser l'activité économique. Un avenant à la convention du 26 novembre 2007 devra être passé.

Le versement de cette participation sera conditionné à la signature du contrat d'incubation de chacun des projets.

Vu l'avis de la Commission et du Bureau,

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention de 90.000 € à l'Association PREMICE, au titre de l'accompagnement de six nouveaux projets implantés sur le territoire de l'agglomération dijonnaise ;
- **d'approuver** le projet d'avenant n° 1 à la convention initiale entre l'Association PREMICE et la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, signée le 26 novembre 2007, correspondant à la période 2007 – 2010 ;
- **d'autoriser** le Président à signer ledit avenant et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice 2009.

Convocation envoyée le 10 décembre 2009  
Publié le 18 DEC. 2009  
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 DEC. 2009



Pour extrait conforme,

Le Président  
du Bureau du Grand Dijon



**AVENANT n° 1 à la CONVENTION**

**POUR LE FONCTIONNEMENT**

**DE L'INCUBATEUR - CEEI**

VU pour être annexé à délibération 57

du Conseil du 17 DEC. 2009

DIJON, le : 18 DEC. 2009

LE PRÉSIDENT,

Pour le Président,

le Vice-Président,

Entre les soussignés

**La Communauté de l'Agglomération dijonnaise**, 40 avenue du Drapeau – BP  
17510 – 21075 DIJON CEDEX

*représentée par son Président, François Rebsamen,*

en vertu d'une délibération du Conseil de Communauté en date du

et

**L'Association PREMICE**, Association loi 1901, sise 26 bd Docteur Petitjean  
BP 87899 – 21079 DIJON CEDEX

*représentée par son Président, Roger Guillard*



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

21 DEC. 2009



**PREAMBULE**

Par convention signée le 26 novembre 2007, le Grand Dijon a décidé d'apporter son soutien financier au titre du fonctionnement de l'incubateur – CEEI (Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation) pour la période mi 2007 – mi 2010, soit de financer 15 projets dijonnais sur les trois ans, sur la base de 15.000 € chacun.

Au vu des états présentés par PREMICE, le Grand Dijon a pu honorer son engagement financier au titre de cette convention triennale dès juin 2009, soit un an avant le terme de la convention.

Aussi, forte de ces résultats, l'Association PREMICE sollicite du Grand Dijon, une subvention complémentaire de 90.000 € pour la période pré-citée, correspondant à l'accompagnement de 6 nouveaux projets dijonnais (conformément au budget rectifié présenté par l'Association).

Les dossiers présentés en Comité de sélection en 2008 et 2009 concernent 5 projets relevant du secteur des Sciences de la Vie et 1 projet des Sciences de l'Ingénieur. Ils sont adossés à IFR STIC Santé, UFR Médecine et Pharmacie, Université de Bourgogne, ESIREM et CHU de Dijon.

Considérant que le financement complémentaire sollicité par l'Association peut s'inscrire dans le prolongement du partenariat engagé par le Grand Dijon avec PREMICE (article 6 de la convention initiale), il est convenu et arrêté ce qui suit :

### **Article 1 – Montant de la subvention**

L'article 3 de la convention initiale signée le 26 novembre 2007, est modifié comme suit :  
La participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise, pour la durée de la présente convention, est arrêtée à 315.000 €, soit l'équivalent du financement de 21 dossiers estimés à 15.000 € chacun.

### **Article 2 – Modalités de versement**

L'article 4 de la convention initiale, est complété comme suit :  
Le versement de cette aide financière complémentaire s'effectuera sur présentation de justificatifs des projets dijonnais (contrats d'incubation signés), à raison de 15.000 € par projet.

Les autres articles restent inchangés.

Fait en deux exemplaires originaux  
Dijon, le

**La Communauté de l'Agglomération  
dijonnaise  
Le Président,**

**François REBSAMEN**

**L'Association PREMICE,  
Le Président,**

**Roger GUILARD**

